

Direction Juridique  
Département Droit Public

Senlis, le 12 SEP. 2014

N/Réf. : DJ/GA/14-253

Affaire suivie par Gwenaëlle Audoux  
☎ : 03.44.63.77.21.

E-mail : [gwenaelle.audoux@sanef.com](mailto:gwenaelle.audoux@sanef.com)

**Direction Départementale des  
Territoires**

Service de l'aménagement, de l'urbanisme  
et de l'énergie

40, rue Jean Racine

**60021 Beauvais Cedex**

**Objet :** Élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)  
des communes de Catillon-Fumechon  
et de Valescourt (60130).

*A l'attention de Madame Marie Banâtre*

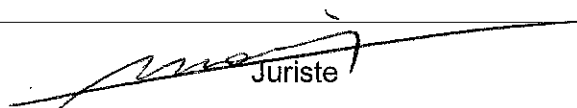
Madame,

Faisant suite à vos courriers des 18 et 21 août 2014, je vous informe que les communes de Catillon-Fumechon et de Valescourt situées dans le département de l'Oise, ne sont pas traversées par nos ouvrages autoroutiers.

Par conséquent, nous n'avons aucune remarque à formuler en ce qui concerne l'élaboration de PLU sur les communes susmentionnées.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Matthieu Maurin



Juriste